



Refus de prestation chez norauto

Par **meughli**, le **13/12/2010 à 11:31**

Bonjour,
Je possède un scooter 125 cm3 de la marque JONWAY vendu en grande surface CASINO.
Je l'ai acheté à un particulier qui n'avais plus la facture.
J'ai voulu le faire réviser dans un centre NORAUTO qui vend le même type de scooter sous la marque AZTRAL.
Le chef d'atelier a refusé de le prendre en révision car je ne l'ai pas acheté chez eux et je n'ai pas la facture.
Ma question est donc la suivante:
Ont-ils le droit de refuser la révision de mon scooter?
Merci pour votre réponse,
Cordialement,

Par **Tisuisse**, le **13/12/2010 à 14:46**

Bonjour,
A mon avis, le scooter a dû être débridé, boosté et pot d'échappement trafiqué. La remise en état doit coûter plus cher que l'engin et Nord-Auto ne veut pas prendre le risque d'être accusé d'avoir, même sur demande du client, installé des accessoires ou remplacé des pièces parce que c'est interdit par la réglementation. Cela leur retomberait sur le nez. Par ailleurs, es-tu certain n'avoir pas acquis un scooter volé ?
Attention, si le scooter n'est pas immatriculé, tu as jusqu'au 31 décembre pour le faire même s'il est classé "cyclomoteur" (cylindrée inférieure à 50 cm3 et vitesse bridée à 45 km/h maxi). Passé cette date c'est immobilisation du véhicule et sa mise en fourrière (art. L 325-1 à L 325-3) + remise en état, à tes frais + vérification par la DRIRE, etc. sans compter l'amende de 4e classe.